

BARÈME DES HONORAIRES Location (Maximum)

Date d'édition du barème :

10/05/2022

La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre (Keymex Sud Oise) ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

	Montant à la charge du propriétaire	Montant à la charge du locataire	
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION Prix par mètre carré de surface habitable	Visite, constitution de dossier et rédaction du bail :		
	Pour un bien situé en zone non-tendue*	8€/m ²	8€/m ²
	Rédaction d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²
GARAGES ET PARKINGS	Permis de Louer (pour les communes concernées)**	99€	-
	Rédaction de bail	-	130€
	Rédaction de bail	-	1 000€
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS	Honoraires	-	10% du loyer triennal HT-HC

*Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret n°2014-890), nous consulter pour la liste des communes

**Pour les locations visées par les articles 2 et 25-3 de la loi de 1989

***Loi ALUR du 24.3.14 (art. 92 et 93) / Décret n° 2016-1790 du 19.12.16 : JO du 21.12.18 : Art. 188/ CH : L.634-1, L.634-3, L.634-4 et L.635-1)

BARÈME DES HONORAIRES Transaction TTC (Maximum)

Honoraires à la charge du vendeur

Date d'édition du barème :

10/05/2022

La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre Keymex Sud Oise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur

	Prix de vente	Forfait ou % du prix de vente
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION	De 0 à 60 000 €	Forfait de 5 000 €
	De 60 001 à 100 000 €	Forfait de 8 000 €
	De 100 001 € à 200 000 €	6 %
	à partir de 200 001 €	5 %
TERRAIN	Terrain Non Constructible	Forfait de 5000 €
	Terrain Constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5 000 €)
GARAGE	Parking/box/garage	Forfait de 8 000€

BARÈME DES HONORAIRES Commerces et Entreprises (Maximum)

Honoraires à la charge de l'acquéreur
Date d'édition du barème 10/05/2022
La délivrance d'une note est obligatoire

Le centre Keymex Sud Oise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

TTC

HT

COMMERCES

FONDS DE COMMERCE

Cession des titres – honoraires calculés sur la valeur du fonds de Commerce

10%
(avec minimum de 12 000€)

8,33%
(avec minimum de 10 000€)

DROIT AU BAIL (DAB) PAS DE PORTE (PDP)

Valeur la plus haute entre 10% du montant et 12% du loyer triennal
(avec un minimum de 12 000€)

Valeur la plus haute entre 8,33% du montant et 10% du loyer triennal
(avec un minimum de 10 000€)

VENTE DE MURS COMMERCIAUX

10%
(avec minimum de 12 000€)

8,33%
(avec minimum de 10 000€)

LOCATION SUIVANT BAIL DEROGATOIRE (PRECAIRE < 36 Mois)

12% du loyer triennal
(avec minimum de 12 000€)

10% du loyer triennal
(avec minimum de 10 000€)

LOCATION BAIL 3/6/9

12% du loyer triennal
(avec minimum de 12 000€)

10% du loyer triennal
(avec minimum de 10 000€)

ENTREPRISES

FONDS DE COMMERCE OU TITRES DE SOCIETE

10%
(avec minimum de 20 000€)

8,33%
(avec minimum de 16 666,67€)

IMMOBILIER COMMERCIAL

LOCATION

15% HT du loyer annuel (charge preneur)
+
15% HT du loyer annuel (Charge bailleur) (avec minimum de 3000€ HT)

VENTE

8,4%
(avec minimum de 12 000€)

7%
(avec minimum de 10 000€)

CHAQUE CENTRE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANT - Keymex SUD OISE- SAS ICARE- 7 avenue Gaston de Parseval 60300 SENLIS - RCS 845 107 242 de Compiègne – Code APE 6831Z Titulaire de la carte Transaction n° 6003 2019 000 039 266 délivrée par la CCI De l'Oise le 27/12/2021. Le centre Keymex Sud Oise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou commission